



Réunion de lancement de l'étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour la revitalisation des centres-bourgs de Messei, Bellou-en-Houlme et la Ferrière-aux-Étangs (61)



Le 30 janvier 2017 a eu lieu la réunion de lancement de l'étude « pré-opérationnelle d'urbanisme pour la revitalisation des centres-bourgs de Messei, Bellou-en-Houlme et La Ferrière-aux-Étangs » en présence du prestataire de l'étude, le Cabinet ATOPIA, les élus et l'ensemble des partenaires associés (EPF, CAUE, DDT, ABF, CCI, Pays du Bocage).

Flers Agglomération a repéré sur son territoire plusieurs pôles secondaires en perte de dynamisme et présentant une vacance en forte augmentation et essentiellement centrée dans les cœurs de bourgs.

Les communes de Messei, Bellou-en-Houlme et La Ferrière-aux-Étangs, pourtant dotées d'école, de services et de commerces, sont particulièrement marquées par ce phénomène.

Flers Agglomération s'est associée à l'EPF de Normandie pour mener une expérimentation sur ces 3 communes qui permettrait la mise en place de nouvelles stratégies d'intervention sur les centres-bourgs.

L'objectif de cette action est de lutter contre la désertification des centres-bourgs et le phénomène de vacance : restaurer leur attractivité, retrouver leur vitalité par le retour des populations qui en sont parties, en leur proposant des lieux de vie confortables et conviviaux.

Cette action doit également être en mesure de remodeler le parc de logements pour répondre aux besoins de la population, et de proposer du logement compétitif par rapport au marché actuel correspondant principalement à de la construction neuve en périphérie des bourgs.

Cette étude porte sur un diagnostic de chaque centre-bourg (phase 1), puis sur l'identification de secteurs stratégiques (phase 2) et propositions urbaines et architecturales sur 2 ou 3 îlots par commune (phase 3). A l'issue de cette étude et sur la base d'un parti d'aménagement validé, Flers Agglomération et les communes de Messei, Bellou-en-Houlme et La Ferrière-aux-Étangs, devront pouvoir prendre des décisions concernant les actions à entreprendre : acquisitions foncières, travaux à réaliser....